

# **MAI 68**

**A travers la CFTD**

**JP Tourte**



J'ai entendu tellement de sottises depuis un mois, que j'ai éprouvé le besoin de ressortir ce livret que j'avais réalisé il y a quinze ans, à l'occasion du 25<sup>ème</sup> anniversaire des événements. Ce dernier est augmenté de quelques dessins, d'un bonus et bénéficie d'une amélioration de certains articles et photos.

Bonne lecture.

J.Pol



H.S N°21

S.D.F.: Syndicat des Finances - Trésor - Impôts - Douanes - Insée - Miréca - C.C.R.F.. 13/05/93

IL Y A 25 ANS : MAI 68

Un mois après les événements de Mai 68, la CFDT diffusait deux revues exceptionnelles :

La Liberté du Trésor - Spécial Grèves  
Syndicalisme CFDT 1968, tout un peuple en marche

Pour fêter le 25ème anniversaire de ces journées historiques, notre Section a décidé d'offrir à ses adhérents l'intégralité (ou presque) de ces documents qui ont bouleversé l'histoire du syndicalisme et, bien sûr, la vie des travailleurs.

Tout d'abord, il faut savoir qu'à cette époque, les Agents des Finances effectuaient 45 heures par semaine et avaient 4 semaines de congés payés. Ils se battaient pour obtenir 2 jours de repos hebdomadaire (le samedi et le dimanche) et ne connaissaient aucune des avancées sociales suivantes obtenues plus tard par la négociation et l'action syndicale :

- . 1970 - Travail à mi-temps
- . 1971 - Indemnité différentielle et congé formation
- . 1972 - 40 heures par semaine
- . 1976 - Congé parental et d'adoption, Garde d'enfants malades
- . 1980 - Mi-temps thérapeutique

- . 1981 - 39 heures par semaine
- . 1982 - Temps partiel, Cessation progressive d'activité, Comité Hygiène et Sécurité, Loi Auroux sur le droit d'expression
- . 1983 - Horaires variables et Loi Roudy sur l'égalité professionnelle : Hommes/Femmes
- . 1984 - Loi sur la formation professionnelle
- . 1989/1992 - Plan social provisoire de nomination sur place
- . 1990 - (Durafour) Création des A.R. principaux de 1ère classe
- . 1991 - Formation initiale et titres restaurants
- . 1993 - (Durafour) Suppression de la catégorie "D"

Eh oui, le jeune agent des finances de 1968 pouvait ressentir un véritable besoin de se syndiquer. Mais aujourd'hui, s'il n'a pas tout en débarquant dans son bureau, il a déjà beaucoup. Les anciens se sont battus pour lui, en fera-t-il de même pour les générations futures en luttant contre les injustices encore si nombreuses ? (primes, notations, listes d'aptitude, NBI....) Ce n'est pas certain, car l'Homme de 68 avait une qualité hélas rare de nos jours : LA FRATERNITE

C'est pourquoi, je dédie ces pages à la collègue m'ayant déclaré récemment :

"Moi, me syndiquer ? mais pourquoi faire, si vous obtenez quelque chose j'en profiterai aussi !"

Jean-Pol TOURTE

Secrétaire Départemental Finances

# la liberté du trésor

# CFTC

SPÉCIAL

## GREVES

# CFTC

organe mensuel  
du Syndicat  
du Trésor  
Confédération  
Française  
Démocratique  
du Travail  
(C.I.S.C.)

# PLUS RIEN, DEMAIN, NE SERA COMME AVANT !

par E. LASSAL

Secrétaire Général  
du Syndicat du Trésor C.F.D.T.



**U**N mécontentement profond contenu pendant trop longtemps, une révolte du cœur et de l'esprit et voilà que 9 millions de travailleurs, dont 40 000 Agents du Trésor, que nous jugions, quelques jours avant, incapables de faire 48 heures d'action, se retrouvent au coude à coude dans une grève qui, pour beaucoup d'entre eux, aura duré plus de 15 jours.

Les causes sont probablement nombreuses et diverses. Mais au-delà de ses aspects « alimentaires » la « Révolution » de mai a contesté le conformisme social, l'incompréhension du pouvoir gouvernemental et patronal.

Certes l'action syndicale a permis l'augmentation des traitements et des avantages sociaux, mais elle a permis infiniment plus. Elle a traduit votre exigence d'être traités en hommes, elle a imposé votre aspiration à la responsabilité, au droit à la participation dont on vous estimait encore hier, indignes, vous jugeant à tort, indifférents à ces problèmes.

Ainsi ce qui était impossible hier, revalorisation du S.M.I.G., aménagement des prestations familiales, réduction du temps de travail, semaine de 5 jours est devenu, de l'avis même des autorités, possible, voire souhaitable.

Ainsi ce qui n'était pas envisageable hier, reconnaissance du droit syndical, amélioration du fonctionnement des organismes Paritaires, gestion des fonds sociaux par les personnels, est maintenant admis.

A tous les niveaux, le dialogue s'est instauré. Il a fallu la violence pour l'imposer. Nous n'en étions pas partisan. Mais où est la vraie violence ? N'est-ce pas aussi celle des mises à pied, des licenciements, de la chasse aux militants syndicaux dans les entreprises. Les brimades, les déclassements que les Fonctionnaires ne connaissent heureusement pas, le refus de discussion, n'est-ce pas non plus une violence permanente à la dignité des travailleurs ?

Avec violence ou sang-froid, les étudiants, les enseignants, les travailleurs ont mené le combat, le même combat en définitive, car la lutte des étudiants pour la démocratisation des universités est de même nature que celle qu'ont menée les travailleurs pour la démocratie dans l'entreprise ou le service public.

La C.F.D.T. a pris toute sa part dans cette action.

Refusant la société de consommation, et en matière syndicale la vérité révélée, la C.F.D.T., organisation démocratique s'est attirée la sympathie de tous et particulièrement des jeunes. Notre présence dans les ateliers, dans les administrations, dans les bureaux va s'en trouver renforcée. Mais il y aura des « revanchards » ceux qui tenteront, la fièvre et l'enthousiasme passés, de reprendre, morceau par morceau, pas à pas le terrain abandonné, ceux qui n'auront rien compris au sens profond de cette révolte. Chacune des positions enlevées à la routine, à l'égoïsme, à l'incompréhension, il nous faut les consolider, les utiliser pleinement, en rendre sensible à tous l'intérêt.

Pour cela, là où vous êtes et avec vos moyens, votre place est parmi nous. Les responsabilités que nous avons su conquérir avec vous, il vous faut les assumer avec nous en nous apportant non seulement votre adhésion, ce qui est pour beaucoup, déjà fait, mais votre participation à la vie syndicale.

Si vous vous sentez concernés, alors, plus rien, demain, ne sera comme avant.

# Autour des **16** JOURS DE GREVE

- JEUDI 2 MAI :**  
Fermeture de Nanterre.
- VENDREDI 3 MAI :**  
La police, appelée par le Recteur Roche, investit la Sorbonne. Echauffourées.
- SAMEDI 6 MAI :**  
Après l'arrestation et la condamnation de plusieurs manifestants, nouveaux heurts violents au quartier latin.  
Le mouvement étudiant gagne la province.
- MARDI 7 MAI :**  
Manifestation organisée par l'U.N.E.F. ; la C.F.D.T. fait connaître sa solidarité avec les étudiants.
- VENDREDI 10 MAI :**  
Echec des négociations entre le Gouvernement et Etudiants : barricades au quartier latin, violentes interventions de la police, notamment rue Gay Lussac.  
La C.F.D.T. - C.G.T. - F.E.N. appellent à une grève générale de vingt-quatre heures pour lundi afin de protester contre la répression policière.
- SAMEDI 11 MAI :**  
Le Premier Ministre, de retour d'Afghanistan, promet des mesures d'apaisement.
- LUNDI 13 MAI :**  
Défilé des Etudiants et des Travailleurs à Paris et en Province.  
Le mouvement ouvrier prend essor.
- 
- MARDI 14 MAI :**  
L'usine Sud-Aviation de Nantes est occupée.  
Les partis de l'opposition déposent une motion de censure.
- DU MERCREDI 15 AU DIMANCHE 19 MAI :** Le mouvement de revendications sociales s'amplifie.
- LUNDI 20 MAI :**  
Le pays est paralysé : des millions de travailleurs en grève occupent les usines.  
Conférence de presse commune C.F.D.T. - U.N.E.F.
- MERCREDI 22 MAI :**  
La motion de censure n'est pas adoptée : elle ne recueille que 233 voix.  
Les Confédérations ouvrières se déclarent prêtes à négocier avec le Patronat, et le Gouvernement.
- VENDREDI 24 MAI :**  
Allocution du Président de la République. Il annonce l'organisation d'un référendum sur la participation en soulignant qu'il abandonnera ses fonctions si le « non » l'emporte.  
Violentes manifestations à Paris et en Province, notamment à Lyon.
- SAMEDI 25 ET DIMANCHE 26 MAI :**  
Négociations rue de Grenelle entre le Gouvernement, le Patronat et les Syndicats.
- LUNDI 27 MAI :**  
Le contenu du projet de protocole négocié pendant le week-end est rendu public ; il ne recueille pas l'adhésion des grévistes.  
Meeting organisé par l'U.N.E.F. au stade Charlety avec la participation de la C.F.D.T.
- MERCREDI 29 MAI :**  
Le Général de Gaulle fait retraite à Colombey-les-deux-Eglises.  
Conciliabules à l'Elysée et à l'Hôtel Matignon.  
Désarroi dans les milieux politiques ; les Confédérations ouvrières à la recherche d'interlocuteurs gouvernementaux.  
Conférence de presse d'Eugène Descamps.
- JEUDI 30 MAI :**  
Retour du Général de Gaulle à l'Elysée : Conseil des Ministres.  
Discours du Président de la République dans laquelle il annonce :  
— le report du référendum,  
— la dissolution de l'Assemblée Nationale.
- VENDREDI 31 MAI :**  
Le Bureau Confédéral de la C.F.D.T. demande à ses organisations de poursuivre les négociations, un moment interrompues par faute d'interlocuteurs.
- LUNDI 3 ET MARDI 4 JUIN :**  
Les négociations progressent dans certains secteurs publics et nationalisés, mais elles piétinent à la S.N.C.F. et à la R.A.T.P.  
Elles sont rompues dans la Métallurgie.
- MERCREDI 5 JUIN :**  
Le Bureau Confédéral C.F.D.T. approuve les propositions présentées par l'Intersyndical de l'O.R.T.F., tendant à doter cet organisme d'un statut démocratique.
- MARDI 11 JUIN :**  
Plus d'un million de travailleurs sont encore en grève.

# **...DANS LA FONCTION PUBLIQUE**

## LUNDI 20 MAI :

Les Fédérations des Fonctionnaires, des Finances et les syndicats du Trésor C.F.D.T. - F.O. et C.G.T., appellent l'ensemble des personnels à s'engager, pour une durée illimitée, dans le mouvement revendicatif.

## MARDI 21 MAI :

Lettre au Directeur de la Comptabilité Publique dans laquelle la C.F.D.T. - F.O. et C.G.T. soulignent notamment leur volonté de voir le personnel associé aux décisions qui le concernent.

## VENDREDI 24 MAI :

Communiqué commun des trois organisations adressé aux Personnels du Trésor pour les engager à maintenir leur cohésion jusqu'à ce qu'un accord formel soit obtenu sur les objectifs fixés, leur réalisation conditionnant la place des fonctionnaires et le pouvoir syndical dans une Administration rénovée.

## DIMANCHE 26 MAI :

Les Fédérations des Fonctionnaires sont reçues par le Ministre d'Etat chargé de la Fonction Publique ; constatant que M. Michelet n'est pas mandaté pour entreprendre une négociation valable, toutes les organisations quittent la séance.

## LUNDI 27 MAI

## et MARDI 28 MAI :

Les Organisations du Trésor sont convoquées par le Directeur de la Comptabilité Publique pour le lendemain 28 mai à 15 h.

La C.F.D.T. - F.O. et C.G.T. demandent que cette audience soit différée afin de connaître préalablement les conclusions des négociations au niveau de la Fonction Publique.

## MARDI 28 MAI

## et MERCREDI 29 MAI :

Les négociations commencent au niveau de la Fonction Publique sous la présidence de M. Pompidou.

Dès l'ouverture de la séance la délégation C.F.D.T., composée de Cabaret, Gaspard,

Delaveau, Forsans, Hureau et Lassal, met l'accent sur trois points :

- reconnaissance du pouvoir syndical,
- pouvoir d'achat des fonctionnaires,
- réforme des catégories C et D.

## SAMEDI 1er JUIN :

Les Fédérations des Finances sont reçues par MM. Debré, Couve de Murville, ancien et nouveau Ministres des Finances, et Chirac, Secrétaire d'Etat.

La Fédération C.F.D.T. met l'accent sur le pouvoir et les droits syndicaux.

## SAMEDI 1er JUIN

## et DIMANCHE 2 JUIN :

Après trois jours d'interruption, les négociations au niveau de la Fonction Publique reprennent sous la présidence de M. Boulin mandaté par le Premier Ministre pour négocier et conclure au nom du Gouvernement.

## MARDI 4 JUIN :

Au Ministère des Finances, les entretiens se poursuivent ; un projet de relevé de conclusions est établi.

## MERCREDI 5 JUIN :

La C.F.D.T. - F.O. et C.G.T. sont invités à se rendre auprès du Directeur de la Comptabilité Publique.

Les discussions commencent.

- Semaine de 5 jours.
- Durée hebdomadaire du travail.
- Modalités de récupération des journées d'arrêt de travail.

## JEUDI 6 JUIN :

Les discussions continuent. Elles portent sur l'ensemble des problèmes spécifiquement Trésor (remises, aides-temporaires, contentieux du cadre A et du cadre B...).

## LUNDI 10 JUIN :

Les discussions se terminent sur le droit syndical et le pouvoir syndical.

# LES CONCLUSIONS

PROJET de relevé de conclusions des réunions tenues les 28 et 29 mai  
et les 1er et 2 juin 1968 au ministère de la Fonction Publique

Les organisations syndicales de la Fonction publique, des Postes et Télécommunications et des Services publics, Union générale des Fédérations de fonctionnaires (C.G.T.), Cartel Force Ouvrière de la Fonction Publique, Fédération générale des fonctionnaires (C.F.D.T.), Fédération (C.F.T.C.), Fédération Française des cadres de la Fonction publique (C.G.C.), Fédération de l'Education nationale (F.E.N.), Fédération générale autonome des fonctionnaires et agents de l'Etat, se sont réunies sous la présidence du Premier Ministre les 28 et 29 mai 1968 et sous la présidence du Ministre de la Fonction Publique les 1er et 2 juin 1968.

## REMUNERATIONS

Les mesures prises en faveur des personnels civils et militaires seront en 1968 les suivantes :

- 1°) Trois majorations de traitement respectivement de :
- 2,25 % au 1er février
  - 4 % au 1er juin
  - 2,25 % au 1er octobre.

Ces trois mesures représentent une augmentation du traitement de 8,50 %.

2°) Une majoration de 10 points réels à tous les niveaux de la grille hiérarchique, représentant 3,22 % de la masse des traitements.

3°) Une majoration de 5 points réels des indices des agents du niveau des catégories C et D représentant une augmentation de 0,95 % de la masse des traitements.

Les mesures énumérées en 2°) et 3°) ci-dessus prendront effet au 1er juin 1968.

Une étude des conditions dans lesquelles la situation des catégories C et D et des auxiliaires pourrait faire l'objet d'une réforme, sera entreprise.

4°) Un ensemble de mesures catégorielles représentant 0,50 % de la masse des traitements.

L'ensemble des mesures qui vient d'être énuméré représente une augmentation de 13,17 % des traitements en année pleine.

Sans préjudice des conséquences pour ce qui les concerne de l'ensemble de ces mesures les retraités bénéficieront, à dater du 1er octobre 1968, de l'incorporation dans le traitement de 2 points de l'indemnité de résidence. Cette mesure représente 0,60 % en année pleine, de la masse des traitements.

Les organisations syndicales ont insisté pour que les dispositions de caractère général soient étendues aux agents des collectivités locales.

## DUREE DU TRAVAIL

Le Gouvernement accepte une réduction immédiate de la durée réglementaire du travail selon les modalités suivantes :

— pour les fonctionnaires astreints à une durée de travail de 48 heures : réduction à 46 heures et demie ;

— pour les fonctionnaires astreints à une durée de travail de 45 heures : réduction à 44 heures.

Le Gouvernement se conformera en outre, pour la Fonction Publique, à ce qui a été convenu dans le projet de protocole établi au Ministère des Affaires Sociales le 27 mai 1968 (accord dit de Grenelle). Il accepte ainsi de mettre en œuvre une politique de réduction progressive de la durée hebdomadaire du travail en vue d'aboutir dans l'avenir à la semaine de 40 heures.

## REPARTITION DE LA SEMAINE DU TRAVAIL

Le Gouvernement est favorable au principe de la généralisation de la semaine de cinq jours mais, en raison des problèmes spécifiques que cette répartition pose dans la Fonction publique, notamment dans les services en relation avec le public, une commission interministérielle comprenant des représentants de l'administration et des organisations syndicales étudiera ces problèmes par administration et déposera un rapport avant la fin de l'année.

## CONGES ANNUELS

Le Gouvernement accorde aux agents de la Fonction publique un jour ouvrable supplémentaire de congé annuel.

Les organisations syndicales ont particulièrement insisté sur l'octroi de la 5ème semaine de congé.

## DOMAINE SOCIAL

L'ensemble des problèmes à caractère social (services sociaux, hygiène et sécurité, médecine du travail, etc.) sera examiné par une commission à constituer à cet effet.

# Les CONCLUSIONS

## FONCTION PUBLIQUE

(suite de la page 5)

### JOURNEES DE GREVE

Les journées d'arrêt de travail seront en principe récupérées. Une avance de 50 % de leur salaire sera versée aux salariés ayant subi une perte de salaire. Cette avance sera remboursée par imputation sur ses heures de récupération. Dans le cas où la récupération n'aurait pas été matériellement possible avant le 31 décembre 1968, l'avance ou son solde sera définitivement acquise au salarié.

Les modalités de récupération seront adaptées aux différents secteurs ou services de la Fonction publique.

### DROITS SYNDICAUX

Le Gouvernement affirme la très grande importance qu'il attache au problème de l'exercice du droit syndical dans la Fonction publique.

Il se déclare prêt, dans un délai très court, à promouvoir un ensemble de dispositions de nature à porter au plus haut niveau d'efficacité et de confiance mutuelle les rapports entre l'Etat et les représentants des fonctionnaires.

A cet effet, il s'engage à constituer, avec toutes les organisations syndicales, une commission qui sera chargée d'étudier et d'élaborer très rapidement les mesures à prendre pour atteindre ces objectifs.

Il s'engage notamment :

En ce qui concerne le Conseil supérieur de la Fonction publique

- à donner à cet organisme dont la composition et les

règles de fonctionnement pourront être améliorées le pouvoir de formuler en des matières à déterminer des propositions et non plus de simples avis.

En ce qui concerne les Comités techniques paritaires

- à supprimer la voix prépondérante du Président,
- à prévoir leur mise en place obligatoire au niveau de tous les départements ministériels, de toutes les directions et de tous les services centraux,
- à élargir leurs attributions et leurs pouvoirs dans l'esprit qui a inspiré à l'origine leur création,
- à donner un caractère obligatoire à leur consultation et à réserver un droit d'initiative aux représentants du personnel,
- à étudier, compte tenu de la spécificité de la structure de chaque administration, la possibilité de créer des comités techniques paritaires régionaux et départementaux.

En ce qui concerne les commissions administratives paritaires

- à supprimer la voix prépondérante du Président,
- à améliorer leurs conditions d'information et de fonctionnement.

En ce qui concerne les conditions d'exercice des droits syndicaux

- à garantir le libre exercice de ces droits et à rechercher les modalités permettant d'exercer ces droits dans les meilleures conditions.

En ce qui concerne le congé-éducation

- à admettre pour les intéressés le bénéfice du plein traitement pendant la période de jouissance de ce congé.

Les organisations syndicales n'ont pas pu aborder un certain nombre de problèmes. Ces problèmes feront l'objet de discussions avec le Ministre de la Fonction publique.

**Contre le pouvoir absolu dans l'industrie, dans l'Université et dans la nation, la CFDT a exprimé ses revendications essentielles en cinq points.**

- La CFDT affirme comme premier préalable le pouvoir syndical et la démocratisation dans l'entreprise et l'administration.

C'est-à-dire :

- le droit de constituer des sections syndicales d'entreprise ;
- la liberté de l'information syndicale ;
- le libre collectage des cotisations syndicales ;
- le contingent d'heures payées pour les réunions statutaires ;
- l'abrogation des règlements intérieurs restrictifs ;
- le libre accès des secrétaires syndicaux permanents dans les entreprises ;
- le droit syndical de négociations des salaires réels ;
- le libre exercice du droit de grève ;
- la suppression des primes antigrèves ;
- l'interdiction du lock-out ;
- l'abrogation de la loi antigrève de juillet 1963 ;
- la réintégration de droit, dans leur emploi, de tous les travailleurs militants et responsables mutés ou licenciés en raison de leur action syndicale ;

- le droit de discussion et d'information dans l'entreprise concrétisé par la possibilité de se réunir deux heures par mois dans l'entreprise pendant le temps de travail ;

- des commissions paritaires consultatives et obligatoires dans chaque établissement pour examiner toutes les mutations, embauches, promotions, licenciements.

- L'égalité des chances dans la vie de travail par la démocratisation de l'enseignement et de l'université et la reconnaissance du droit des étudiants et des enseignants à la gestion de l'Université..., la reconnaissance du droit des travailleurs à la formation permanente et au recyclage professionnel.

- La planification démocratique des prestations sociales et la mise en œuvre d'une véritable politique de la santé.

- Une politique du pouvoir d'achat et du plein emploi. C'est-à-dire relèvement du pouvoir d'achat des salaires réels, aucun travailleur ne devant, en tout état de cause, percevoir un salaire mensuel réel inférieur à 600 francs.

- Démocratisation de l'information dans la nation. Par une réforme des structures de l'O. R. T. F. et l'accès des organisations syndicales de travailleurs aux moyens modernes d'information.

# Quelques appréciations

Les discussions sur la F.P. commencées sous la présidence de M. POMPIDOU et terminées les 1er et 2 juin par M. BOULIN après 15 h de discussions ininterrompues, ont débouché sur des satisfactions non négligeables.

L'**AUGMENTATION DES REMUNERATIONS** pour sensible qu'elle soit n'est pas pour la C.F.D.T. la revendication la plus importante. Pour qu'elle conserve toute sa valeur il faudrait en effet être assuré que le Gouvernement ne laisse pas une hausse des prix, qui se profile déjà, réduire cette remise en ordre des traitements, au demeurant encore partielle.

du



POSITIF



Par contre le principe de la généralisation de la **SEMAINE DE 5 JOURS** apparaît comme un succès durable que M. DEBRE refusait encore il y a quelques mois à ses Personnels.

C'est aussi la **RECONNAISSANCE DES DROITS SYNDICAUX**, les conditions de leur libre exercice devant permettre aux militants syndicaux de jouer tout leur rôle qui représente pour nous, le moyen, dès demain, de faire entendre les personnels, de leur donner par leurs organisations, plus de responsabilités, plus d'initiatives, plus d'attributions, plus de pouvoirs.

Celles-ci sont de taille.

Alors que les **ZONES DE SALAIRES** applicables au S.M.I.G. disparaissent, M. BOULIN a refusé la suppression des zones de salaires applicables aux traitements des Fonctionnaires. L'intégration de 2 points de l'indemnité de résidence dans le traitement ne modifie en rien la situation actuelle, et il faudra là reprendre les négociations pour qu'une première mesure soit au moins prise dans le cadre des mesures budgétaires 1969.



mais aussi

des



LACUNES

D'autre part les mesures prises en faveur des petites catégories de Fonctionnaires sont incomplètes. On a confondu dans certaines organisations syndicales la revalorisation des bas traitements à laquelle l'attribution d'indices supplémentaires uniformes a apportée une solution partielle et la **REFORME DES CATEGORIES C ET D** pour laquelle la C.F.D.T. se bat depuis plusieurs années et qui devrait conduire à des fusions d'échelles, des revalorisations indiciaires, des modifications dans la durée des carrières, etc...

Jusqu'à la dernière minute nous nous sommes battus pour que l'inscription de crédits mêmes indicatifs permettent la réalisation d'une première étape en 1968 de ce plan de réformes. Il a fallu nous contenter de la promesse de M. BOULIN de procéder sans tarder aux études techniques de cette réforme, et de son accord, s'il est toujours Ministre après les élections, pour demander l'inscription de crédits au budget de 1969.